



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 19

DATE DE CONVOCATION :

19 mars 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Henri Robin, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : Mme Olga BANDZWOLEK a donné procuration à Mme Chantal COURBIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DAVENEL

A l'ordre du jour :

	Intervenant :
1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	M. LE MAIRE
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire	M. LE MAIRE
3. Compte de gestion et Compte administratif 2020 – Budget principal	M. VANNIER
4. Compte de gestion et Compte administratif 2020 - Budget annexe Lotissement du Bourg	M. VANNIER
5. Subventions aux associations	M. VANNIER
6. NCPA – Validation du rapport de la CLECT	M. VANNIER
7. Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre les adhérents du service mutualisé d'information et d'innovation numérique	M. VANNIER
8. Création d'emplois non permanents	M. LE MAIRE
9. Vente des parcelles AB 452 et AB 441 – 1 Chemin de Longueville	M. LE MAIRE
10. Projet de réorganisation du secteur postal	M. LE MAIRE
11. Edifidès – Protocole d'accord sur la pose de jeux dans le lotissement de La Haute Gravelle	M. DESRETTES

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Pas de décision

3. Compte de gestion et Compte administratif 2020 – Budget principal

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER prie le conseil d'excuser l'absence de Madame DESCELIERS-HUE, Conseillère aux Décideurs Locaux, retenue par une séance budgétaire dans une autre commune.

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 :

- section de fonctionnement : 313 654,20 €

- section d'investissement : 31 665,10 €

L'exercice budgétaire 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire, entraînant une baisse des dépenses et des recettes de fonctionnement.

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	376 164,10 €
012	Charges de personnel	765 928,56 €
65	Autres charges de gestion courante	225 815,44 €
66	Charges financières	17 249,93 €
67	Charges exceptionnelles	1 351,39 €
68	Dotations aux amortissements et prov.	0,00 €
014	Atténuation de produits	9 260,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	14 400,00 €
	TOTAL	1 410 169,42 €

RECETTES

70	Produits des services	79 900,00 €
73	Impôts et taxes	1 515 168,29 €
74	Dotations et participations	63 325,98 €
75	Autres produits de gestion courants	30 835,66 €
013	Atténuation de charges	10 440,18 €
77	Produits exceptionnels	17 720,72 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	6 432,79 €
	TOTAL	1 723 823,62 €

313 654,20 €

VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 432,79 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Charges financières	88 434,87 €
20	Immobilisations incorporelles	6 921,47 €
21	Immobilisations corporelles	152 120,87 €
23	Immobilisations en cours travaux	63 084,22 €
27	Avance Budget annexe	451 204,17 €
	TOTAL	768 198,39 €

RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	14 400,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	747 981,45 €
13	Subventions d'investissement	37 482,04 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
23	Cessions immos en cours	0,00 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	TOTAL	799 863,49 €

31 665,10 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2020.

VOTANTS : 19

POUR : 19

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2020. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2020.

VOTANTS : 18

POUR : 18

4. Compte de gestion et Compte administratif 2020 - Budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 :

- section de fonctionnement : -626 208,43 €

- section d'investissement : 894 381,95 €

Il est normal d'avoir des résultats déséquilibrés : pour le moment, la commune réalise des dépenses pour l'acquisition des terrains et les travaux. La situation se rééquilibrera au moment de la vente des parcelles.

VUE SECTION FONCTIONNEMENT

VUE SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 20	CA 20
011	Charges à caractère général	868 704,17 €	625 037,22 €
6015	Achat de terrains	652 935,00 €	611 612,23 €
6045	Frais d'études	36 050,00 €	13 033,33 €
605	travaux	173 719,17 €	
616	Assurance	5 000,00 €	
627	Services bancaires	1 000,00 €	391,66 €
66	Charges financières	2 000,00 €	1 171,21 €
66111	Intérêts des emprunts, dettes	2 000,00 €	1 171,21 €
TOTAL		870 704,17 €	626 208,43 €

	DEPENSES	BP 20	CA 20
16	Remboursement d'emprunts	46 500,00 €	22 822,22 €
1641	Remboursement emprunt	46 500,00 €	22 822,22 €
040	Op ordre entre sections	870 704,17 €	
3355	Travaux en cours	870 704,17 €	
TOTAL		917 204,17 €	22 822,22 €

	RECETTES	BP 20	CA 20
042	Op ordre entre sections	870 704,17 €	
7133	Variation en cours de production	870 704,17 €	
TOTAL		870 704,17 €	0,00 €

	RECETTES	BP 20	CA 20
16	Emprunts et dettes assimilées	917 204,17 €	917 204,17 €
1641	emprunts en euros	466 000,00 €	466 000,00 €
16874		451 204,17 €	451 204,17 €
TOTAL		917 204,17 €	917 204,17 €

-626 208,43 €

894 381,95 €

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est en adéquation avec le Compte administratif de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 19

POUR : 19

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2020. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 18

POUR : 18

5. Subventions aux associations

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée, le prévisionnel de la saison nouvelle et la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Plusieurs associations n'ont pas sollicité de subventions cette année, compte tenu de la situation sanitaire les amenant à suspendre leurs activités.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Elus ne prenant pas part au vote
Joie et sourire	500,00 €	19	19			
Gymnastique	500,00 €	18	18			C. Courbier
Judo	4 000,00 €	18	18			M. Macé
Jumelage Ranville-Motten	1 500,00 €	16	16			F. Vannier, D. Desrettes, I. Grana
Tennis	3 200,00 €	18	18			C. Métivier
Les Foulées ranvillaises	500,00 €	19	19			
Chevalets temps libre	200,00 €	19	19			
Prév routière	100,00 €	19	19			
Ass parents collège	100,00 €	18	18			K. Gletty
Palette en liberté	200,00 €	19	19			
SNSM Ouistreham	200,00 €	19	19			
SNSM Dives	200,00 €	19	19			
CFA Caen	180,00 €	19	15	2	2	
CFA Rouen	60,00 €	19	15	2	2	
Croix Rouge	200,00 €	19	19			
UMPS	200,00 €	19	19			
UNASS	200,00 €	19	19			
	12 040,00 €					

6. NCPA – Validation du rapport de la CLECT

Exposé de Monsieur VANNIER

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour établir un rapport suite à :

- la fin à l'expérimentation décidée en 2017 lors de la fusion concernant l'inter communalisation de la surveillance des plages de Merville Franceville Plage, Cabourg et Varville
- la refonte du pacte financier et fiscal

Le conseil communautaire a validé le rapport et les montant des attributions de compensations le 18 février 2021.

Le rapport validé par les membres de la CLECT, est ensuite soumis au vote des conseils municipaux : il doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 février 2021.

VOTANTS : 19

POUR : 19

7. Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre les adhérents du service mutualisé d'information et d'innovation numérique

Exposé de Monsieur VANNIER

Le service mutualisé d'information et d'innovation numérique (S2IN) est amené à passer régulièrement des consultations et des marchés publics pour ses adhérents. Dans ce cadre, l'achat groupé permet non seulement de massifier les commandes mais aussi de simplifier l'organisation du S2IN puisqu'un groupement de commandes lui évite de faire autant de marchés qu'il y a d'adhérents au service mutualisé.

La passation de ces groupements de commande représentant un temps administratif relativement important, la Communauté de Communes propose aux adhérents du S2IN d'adhérer à un groupement de commandes permanent pour la passation de marchés de fournitures et prestations gérées par ce service. Dans le cadre de ce groupement de commandes, la Communauté de Communes proposera aux membres de participer aux marchés publics susceptibles de les intéresser. Chaque membre du groupement de commandes est libre de participer au marché public. Il fera part de sa décision par courriel.

Le choix de participer au marché public est irrévocable une fois que l'avis d'appel public à la concurrence est publié.

Les marchés publics dont le montant est supérieur à 15 000 € HT seront attribués par une commission d'appel d'offres propre au groupement. La convention prévoit que celle-ci est composée, pour les membres disposant d'une commission d'appel d'offres, d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres ; Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant. »,

La Communauté de Communes propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent ouvert aux adhérents du service mutualisé d'information et d'innovation numérique,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande
- désigne François VANNIER représentant titulaire de la commission d'appel d'offres de la Commune à la commission d'appel d'offres du groupement, et André VAUTIER comme représentant suppléant

VOTANTS : 19

POUR : 19

8. Création d'emplois non permanents

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque été, la commune emploie deux jeunes pendant un mois au service technique.

Considérant le tableau des emplois,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'adjoint technique, non titulaire, à temps complet, du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

VOTANTS : 19

POUR : 19

9. Vente des parcelles AB 452 et AB 441 – 1 Chemin de Longueville

Exposé de Monsieur le Maire

Suite à la construction de l'atelier pour le service technique, il n'y a plus d'intérêt à conserver le bien situé 1 Chemin de Longueville : maison à usage d'habitation (environ 70 m²) sur un terrain de 971m².

Lors de la réunion du 10 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente le bien situé 1 chemin de Longueville, situé sur les parcelles AB 452 et AB 441. Les personnes intéressées disposaient d'un mois pour déposer une offre d'achat chez Maître LESAULNIER, notaire à MERVILLE-FRANCEVILLE. L'étude a reçu 8 offres de 40 000€ à 170 500€.

Cette procédure de mise en vente n'a finalement pas répondu aux attentes des élus. Les offres proposées ne leur semblent pas correspondre au bien. Le terrain est attractif : presque 1000m², en centre-bourg, même si la maison nécessite des rénovations.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite aux offres reçues pour le bien situé 1 chemin de Longueville.

VOTANTS : 19 POUR : 1 CONTRE : 15 ABSTENTION : 3

10. Projet de réorganisation du secteur postal

Exposé de Monsieur le Maire

Les représentants de la Poste sont venus informer les élus d'une prochaine adaptation des horaires du bureau de poste. Ils s'appuient sur une baisse de la fréquentation du bureau. Selon leurs conclusions, 3 possibilités s'offrent à la commune :

- Diminution des horaires d'ouverture du bureau de Poste
- Agence Postale communale
- Relais Poste Commerçant

Le Maire rappelle que sans accord du Maire, le bureau de Poste ne peut pas être fermé. Néanmoins, les horaires d'ouverture peuvent être réduits à 12h par semaine.

Le Maire est fermement opposé à la fermeture du bureau de poste. Les représentants de la Poste parlent d'une baisse continue de la fréquentation mais le Maire rappelle que « les fermetures exceptionnelles » du bureau participent fortement à cette baisse. En équivalent jour, cela représente, 10.5 jours de fermeture en 2017, 24 jours en 2018, 40 jours en 2019, 42 jours en 2020 et déjà 8 jours en 2021 pour les 2 premiers mois de l'année.

Le Maire estime que ce n'est pas la mission de la commune de gérer une Agence postale. De plus, les opérations financières ne peuvent être réalisées que dans les bureaux de poste, et ce serait priver les habitants de ce service indispensable. Par ailleurs, les artisans de la commune apprécient la présence du bureau à proximité, pour les boîtes postales ou les envois de colis.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal demande le maintien du bureau de poste avec des horaires étendus, refuse la mise en place d'une Agence postale communale ou d'un Relais Poste Commerçant.

VOTANTS : 19 POUR : 19

11. Edifidès – Protocole d'accord sur la pose de jeux dans le lotissement de La Haute Gravelle

Exposé de Monsieur DESRETTES

Dans le cadre du lotissement La Haute Gravelle, la commune a sollicité la participation de la société Edifidès pour la mise en place de jeux dans l'espace public.

Edifidès a répondu favorablement à cette demande :

- La rétrocession devra être effective avant la pose des jeux
- La prise en charge est une somme forfaitaire de 6000 € TCC
- L'acquisition et la pose sont à la charge de la commune sans qu'aucune responsabilité ne puisse être recherchée à l'encontre d'Edifidès

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec Edifidès concernant l'installation de jeux dans le lotissement La Haute Gravelle.

VOTANTS : 19 POUR : 19

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Madame Karine GLETTY devient membre de la commission urbanisme-environnement.

Séance levée à 21 heures 15